

26 avr 2019 -16:27

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2019

Appui à la Défense luxembourgeoise dans le cadre de Explosive Ordnance Disposal

Sur proposition du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'exécution de l'appui Explosive Ordnance Disposal (EOD) au profit de la Défense luxembourgeoise.

La Défense belge a repris temporairement les interventions *Conventional Munition Disposal* (CMD) sur le territoire national luxembourgeois. CMD est une reponsabilité de la Défense luxembourgeoise qui consiste en l'enlèvement et la destruction de munitions qui ont leur origine dans la première ou deuxième guerre mondiale. La Défense Luxembourgeoise a demandé récemment une demande d'appui supplémentaire pour combler cette lacune opérationnelle sur le plan CMD. La Défense belge assurera cet appui par la mise à disposition d'une équipe SEDEE entre le 1er mai et le 31 décembre 2019.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://diplomatie.belgium.be>